

DELIBERATION N°

2026.09.28/123

Nb de membres en exercice : 64
Nb de membres présents : 55
Nb de membres votants : 61
(dont 6 pouvoirs)
Quorum atteint

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du conseil communautaire du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre, à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sur la convocation, en date du 21 septembre 2026, et sous la Présidence de Monsieur Fabrice MARIDET, Président.

Les Conseillers présents

Les conseillers titulaires : François ATHAYNE, Marie-France AUGIER, Patrick BENIGNAUD, Gilles BERRAT, Chrystelle BEURRIER, Pierre BIGOT, Claude BLANC, Bernard BOURACHOT, Solène CARIGNANT, Céline CHOQUET, Jean-Luc COLLIN, Catherine CORTI, Daniel DAUMUR, Dominique DIAT, Denis EDIER, Franck FORTIN, Sophie GARREL, Didier GAUDRAT, Léopold GODART, Romain GUILLAUME, Jean Philippe JALLET, Guy LABBE, Jean Jacques LABUSSIÈRE, Christian LAFAYE, Thierry LAFARGE, Jérôme LASSOT, Hélène LAVOCAT, Grégory LOTHON, Fabrice MARIDET, Christelle MARTINET SCHIRCH, Christophe MINET, Jean-Noël MONIER, Frédéric PERRAUT, Mickael PERROD, René PINSON, Yves PLOUHINEC, Michel RAJAUD, Stéphane RENON, Richard RESSOT, Michel ROTAT, Sylvain ROUX, Maria SCHNEIDER, Alain SOUFFERANT, Ludovic TINET, Jean François TOCANT, Martine TREUILLET, André TRUGE, Isabelle USSEL-MICHAUD, Laëtitia VARY, Alain VERNISSE, Véronique VOISIN, Jean Philippe ZENNOUCHE

Les conseillers suppléants : Daniel MATRAT représentant Jacqueline LAUSTRIAT, Isabelle BADIN représentant Guillaume LACROIX, Roland BION représentant Chantal PROBOEUF,

Les Conseillers absents

Ayant donné pouvoir : Céline DUPLA à Véronique VOISIN, Thierry IWANOW à Marie France AUGIER, Virginie MESQUITA à Fabrice MARIDET, Bernadette PERICHON à Jean Noël MONIER, Fabrice PISSOCHET à Christelle MARTINET SCHIRCH, Stéphane ROY à Léopold GODART

Absents : Hervé CHOMET, Jean-Louis GUINATIER, Marie-Jo MARGELIDON-FOUQUET,

Secrétaire de séance : Pierre BIGOT

N° 123 - RESSOURCE HUMAINES - Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1,

Vu les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales afférentes inscrits au budget,

Vu l'arrêté n° RH-282/2026 établissant les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2026,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la nécessité de créer les emplois permettant la nomination des agents inscrits sur les tableaux d'avancement de grade au titre de l'année 2026,

Afin de permettre le déroulement de carrière des agents par voie d'avancement de grade, il convient de créer les emplois permanents à temps complet suivants à compter du 1^{er} octobre 2026 :

DELIBERATION N°

2026.09.28/123

Filière Administrative

- 1 emploi au grade d'Adjoint administratif principal de 1ère classe (Catégorie C)

Filière Culturelle

- 1 emploi au grade d'Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe (Catégorie B)

Entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **de créer les postes ci-dessus présentés à compter du 1^{er} octobre 2026,**
- **d'approuver le tableau des effectifs tel qu'il est joint en annexe à compter du 1^{er} octobre 2026,**
- **d'autoriser l'autorité territoriale ou son représentant à signer tout document administratif, juridique ou financier se rapportant à la présente décision.**



P.E.C
Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération
Publiée ou notifiée le
Déposée en Préfecture le